

## Vulgarisation de la GCRA

## Délégation de l'acc s à votre compte sur le portail

Rôle d'utilisateur	Description							
Gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)	<ul> <li>Un GCE a accès à toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA pour un compte d'entreprise et pour tous les comptes de programme associés à celui-ci. Ce rôle a été créé pour qu'il y ait une gestion du compte d'entreprise. Ce rôle habilite à : <ul> <li>Gérer tous les renseignements sur l'entité juridique et sur le programme</li> <li>Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).</li> </ul> </li> <li>Remarque: Il ne faut pas confondre ce rôle avec celui du directeur d'entreprise. L'utilisateur qui devrait détenir ce participe activement à la gestion de son compte d'entrep des employés, des relations d'affaires, de l'information su de programme).</li> <li>Le rôle de GCE est attribué automatiquement à la personne qui associe son compte d'utilisateur à son entreprise au cours de l'inscription. En raison de l'importance du rôle de GCE, il est fortement recommandé de le confier à un deuxième utilisateur au</li> </ul>	rôle est la personne qui rise (p. ex., gestion de l'accès						
Gestionnaire de compte d'entreprise tiers (GCE tiers)	minimum.  Le rôle de GCE tiers donne, à un fournisseur de services, a fonctionnalités du portail client de la GCRA d'un compte de tous ses comptes de programme. Ce rôle a pour but de ce d'entreprise d'un client, sans intervenir dans les données de programme) ni dans les renseignements relatifs à l'acc d'affaires).  Le rôle de GCE tiers comporte les mêmes droits d'accès que xceptions près, celles-ci étant les suivantes :  Aucun accès aux renseignements sensibles du client de Aucune gestion ni consultation, des relations d'emples	d'entreprise d'un client et de onfier la gestion du compte de base (profils d'entreprise ou cès (employés et relations ue ceux du GCE, à quelques (p. ex. compte bancaire).						

Rôle d'utilisateur	Description						
	<ul> <li>Ce rôle habilite à :</li> <li>Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).</li> <li>Le rôle de GCE tiers est automatiquement attribué au GCE d'un fournisseur de services sun client l'approuve en vue d'une relation d'affaires.</li> </ul>						
	Le rôle de GCE tiers prévoit la gestion de l'accès seulement pour ses propres employés (cà-d. les employés du fournisseur de services). Les utilisateurs du rôle de GCE tiers n'ont pas la gestion de l'accès des employés du client.						
Gestionnaire de compte de programme (GCP)	<ul> <li>Le rôle de GCP donne accès à toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA pour un compte de programme défini. Comme pour la GCE, le but de ce rôle est de confier la gestion d'un compte de programme. Ce rôle habilite à :</li> <li>Gérer l'information sur le programme et donner accès au compte de programme aux employés.</li> <li>Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex. demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).</li> </ul>						
Gestionnaire de compte de programme tiers (GCP tiers)	Le rôle de GCP tiers donne, à un fournisseur de services, accès à presque tout le compte de programme en question de son client, et ce, avec toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA. Ce rôle a pour but de confier la gestion d'un compte de programme précis d'un client, sans intervenir dans les données de base (profil de programme) ni dans les renseignements relatifs à l'accès (relations d'emploi et d'affaires).  Ce rôle est automatiquement confié au GCE du fournisseur de services une fois que le client approuve leur relation professionnelle en vue de la gestion d'un programme. Il en est ainsi puisque le GCE a accès à toutes les fonctionnalités de tous les comptes de son						
	entreprise.  Le rôle de GCP tiers prévoit les mêmes droits d'accès que ceux du GCE, à quelques exceptions près, celles-ci étant les suivantes :  Aucun accès aux renseignements sensibles du client (p. ex. compte bancaire).  Aucune gestion ni consultation, des relations d'emploi ou d'affaires du client.						
	Ce rôle habilite à :  • Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).						
	Le rôle GCP tiers comporte la gestion des droits d'accès seulement pour ses propres employés (cà-d., les employés du fournisseur de services). Les utilisateurs ayant un rôle de GCP tiers ne peuvent pas gérer les droits d'accès des employés du client.						

Rôle d'utilisateur	Description
Éditeur et éditeur tiers	Les rôles d'éditeur et d'éditeur tiers habilitent à :  • Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).
Lecteur et lecteur tiers	Les rôles de lecteur et de lecteur tiers habilitent à :  • Consulter des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., décisions, paiements, information financière).
Utilisateur non associé	Un utilisateur non associé est un utilisateur sans rôle utilisateur. Il a été conçu pour les utilisateurs qui se sont inscrits au portail client de la GCRA, mais qui n'ont pas encore associé leur entreprise ou qui n'ont pas été acceptés comme employés d'une entreprise.

## Les droits d'acc s

Chaque rôle utilisateur est assorti de droits d'acc s qui régissent les actions de l'utilisateur dans le portail client de la GCRA. Ce portail contient des pages Web qui peuvent tre regroupées en neuf (9) fonctionnalités différentes assorties de droits d'acc s pour les utilisateurs.

Voici une description des neuf fonctions du portail client de la GCRA:

- 1. **Organisation :** Gestion de l'information sur le profil d'entreprise et compilation de la liste des programmes.
- 2. **Acc s des utilisateurs :** Gestion des demandes d'acc s en attente et de la liste des utilisateurs.
- 3. **Relations d'affaires :** Présentation de demandes, gestion des demandes en attente, ainsi que de la liste des relations d'affaires et des groupes de clients.
- 4. **Documents :** Téléversement de nouveaux documents relatifs à des demandes ou à des transactions existantes.
- 5. **Programmes :** Gestion de l'information sur le profil du programme et compilation de la liste des sous-programmes.
- 6. Finances: Gestions de l'historique des transactions, des RC, des factures, etc.
- 7. **Paiements :** Gestion de la répartition des crédits, des paiements par carte de crédit et par Interac, etc.
- 8. **Débit préautorisé**: Gestion des accords de DPA et des renseignements bancaires.
- 9. **Décisions**: Demande et énumération de décisions.

## Rôles dans le CCP

Le tableau suivant montre l'acc s en fonction de chacun des rôles utilisateurs pour les neuf fonctionnalités du portail client de la GCRA.

	Organisation	Accès des utilisateurs	Relations d'affaires	Documents	Programmes	Finances	Paiements	Débit préautorisé	Décisions	
Gestionnaire de compte	d'entre	orise (GC	E)							Légende
Compte d'entreprise	E	E								E : Accès en mode d'éditi (rôle d'éditeur)
Compte de programme	Е	E	E	E	E	E	E	E	E	
Gestionnaire de compte d'entreprise tiers (GCE tiers)										L : Accès en mode de lec seule (rôle de lecteur)
Compte d'entreprise	L	E <sup>1</sup>								X : Aucun accès
Compte de programme	L	E	L	E	L	E <sup>2</sup>	E	X	E	Cellules en vert : Rôles
Gestionnaire de compte	de progr	ramme (0	GCP)							utilisateurs qui dérive
Compte d'entreprise	Х	Х								de relations d'affaires
Compte de programme	Х	E	E	E	E	Е	E	Х	Е	Cellules vides: Il n'est pa question de droits d'accè car il s'agit d'une fonctionnalité propre au compte de programme e non pas au compte
Gestionnaire de compte	de progr	ramme ti	ers (GCP	tiers)						
Compte d'entreprise	Х	Х								
Compte de programme	Х	E <sup>1</sup>	L	E	L	E <sup>1</sup>	Е	X	Е	
Éditeur										d'entreprise.
Compte d'entreprise	Х	Х								Notes  1 Permet à l'utilisateur de donner l'accès au client e aux employés du fourniss de services. Aucune gesti des employés du client.
Compte de programme	Х	Х	Х	E	Х	E	E	Х	E	
Éditeur tiers										
Compte d'entreprise	Х	Х								
Compte de programme	Χ	Х	Х	Е	Х	E	Е	X	Е	
Lecteur										<ul> <li><sup>2</sup> Exclut la collecte de renseignements.</li> </ul>
Compte d'entreprise	Х	Х								
Compte de programme	X	Х	X	Х	X	L	L	Х	L	
Lecteur tiers										
Compte d'entreprise	Х	Х								
Compte de programme	Х	X	X	X	X	L	L	X	L	
Utilisateur non associé										
Compte d'entreprise	Х	Х								
Compte de programme	X	X	X	X	X	Х	X	X	Х	